



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

La Commission du droit du Canada en mode écoute et découverte

Janvier à juin 2025



Commission du droit
du Canada

Law Commission
of Canada

Canada

Contexte

La Commission du droit du Canada (« CDC ») est une agence fédérale indépendante et non partisane qui offre un leadership et des orientations sur l'évolution responsable et sensible du droit dans la vie des gens à travers le Canada.

Introduction

Lorsque la CDC a officiellement repris ses activités en juin 2023, elle a immédiatement entamé son engagement formel avec des personnes et des organisations qui, chacune à leur manière, incarnent des aspects de la raison d'être de l'agence : vivre le droit, poursuivre la justice, renouveler l'espoir.

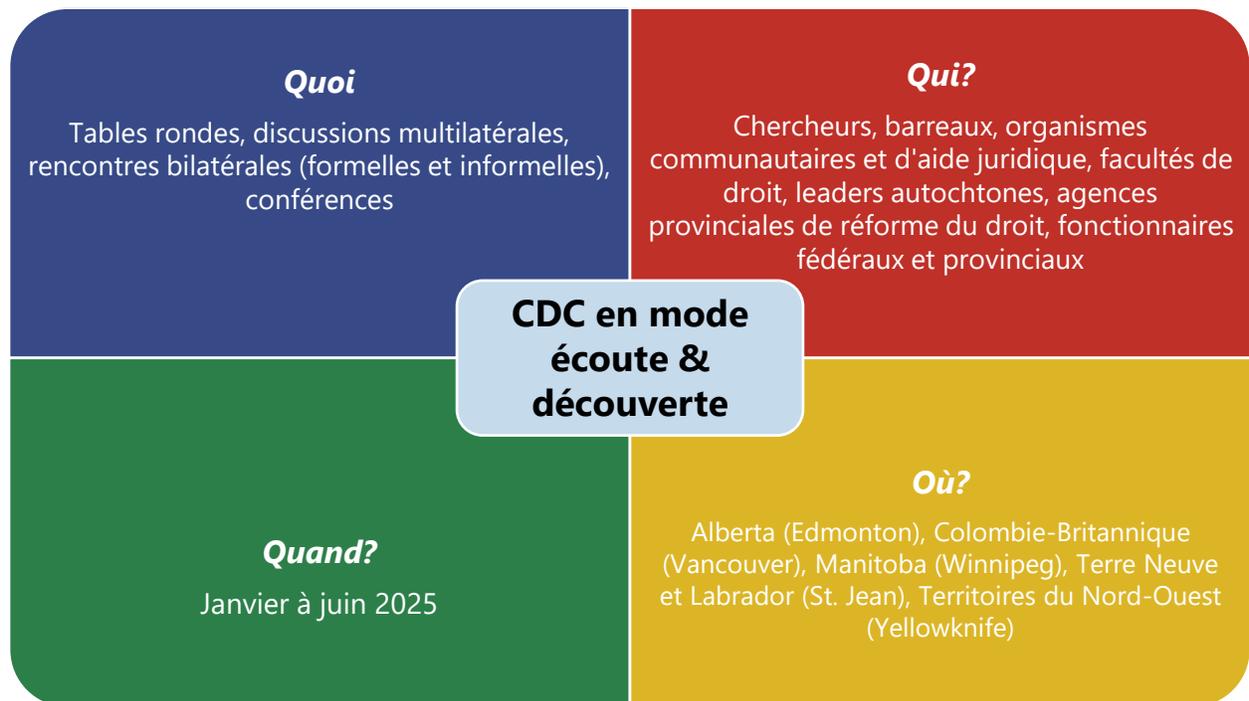
Par le biais d'une série de tables rondes, de discussions multilatérales, de réunions bilatérales, de conférences et de conversations informelles, la CDC a cherché à comprendre le paysage de la réforme du droit et de la justice au Canada et au-delà. Ces engagements ont porté de nombreux fruits : ils ont permis de découvrir des questions que les interlocuteurs considéraient comme urgentes ou susceptibles de se profiler à l'horizon ; ils ont donné l'occasion de comprendre des initiatives intéressantes déjà en cours, afin d'éviter les doublons et d'identifier des partenariats potentiels ; et ils ont servi de lieu d'échange mutuellement bénéfique, permettant aux participants de découvrir le travail et les perspectives des autres, et d'établir des liens entre leurs efforts.

Des rapports « ***Ce que nous avons entendu*** » présentant une vue d'ensemble des points clés des divers engagements de la CDC sont disponibles en ligne : un premier rapport pour la période de [juin à décembre 2023](#), un deuxième rapport pour la période de [janvier à mai 2024](#), et un troisième rapport pour la période de [juin à décembre 2024](#).

Ce document représente le quatrième rapport « ***Ce que nous avons entendu*** » de la CDC, couvrant la période de janvier à juin 2025. Il présente les préoccupations, les projets et les possibilités qui sont ressortis des engagements de la CDC au cours de cette période, y compris : des tables rondes « Dialogues d'écoute & découverte » avec des facultés de droit ; des réunions avec des parlementaires ; de nombreuses conférences ; des discussions avec des professeurs, chercheurs, et étudiants intéressés par les questions de droit et de justice ; des cercles de discussion avec des experts ; et de riches échanges avec des fonctionnaires et des organismes communautaires.

La CDC publiera des rapports « ***Ce que nous avons entendu*** » de façon régulière afin de continuer à mettre en lumière les défis, les complexités, les considérations et les possibilités créatives qui existent en ce qui concerne l'évolution continue du droit au Canada.

Ce que nous avons entendu



Préoccupations

Des partenaires ont fait part de leurs préoccupations et de leurs inquiétudes, ainsi que de leurs espoirs et de leurs aspirations :

- À travers le monde, les défis envers la primauté du droit se multiplient, tout comme les tentatives visant à miner le système de justice dans la sphère publique. Les juristes, les membres de la magistrature et les universités ont un rôle particulièrement important à jouer dans ce contexte.
- La coexistence des systèmes juridiques occidentaux et des ordres juridiques autochtones devrait être abordée dans une perspective axée sur les droits et les responsabilités. Ce changement de paradigme doit s'opérer dès le niveau pédagogique dans les universités, notamment parce que les étudiant-e-s sont au cœur du processus de décolonisation.
- L'équilibre entre les droits des victimes et la réhabilitation des contrevenants dans le contexte pénal mérite d'être exploré et clarifié davantage.

- Le *Code criminel* contient un certain nombre de « dispositions zombies » dont la pertinence s'est estompée et qui ont été enfouies sous l'effet cumulatif d'amendements législatifs apportés au fil des années.
- Une plus grande collaboration entre les juridictions et les différents paliers de gouvernement est nécessaire en ce qui concerne la collecte et la diffusion de données et de statistiques liées à la justice. L'absence de partage de données empiriques nuit à la capacité collective de cerner les besoins juridiques. Cette mosaïque incomplète de données complique également l'évaluation des changements normatifs.
- L'accessibilité physique à la justice demeure un enjeu, étant donné que les tribunaux et les infrastructures du secteur de la justice au Canada ne sont pas universellement accessibles.
- De nombreuses communautés autochtones sont confrontées à des lacunes ou à l'absence de documents et de registres officiels. Au sein de certaines communautés, il existe une réticence à obtenir des documents détenus par les églises ou les ministères gouvernementaux, ce qui limite la capacité de documenter les traumatismes intergénérationnels.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, l'absence de faculté de droit et d'un organisme provincial de réforme du droit limite grandement les moyens pour les juristes de participer de manière constructive à la réforme du droit.
- Dans les territoires, en raison du nombre limité de lois et de décisions locales, il y a une forte dépendance à l'égard des lois et de la jurisprudence des provinces du sud canadien, avec l'hypothèse que celles-ci s'appliquent localement.
- Les seuils financiers pour accéder à l'aide juridique sont souvent cités comme problématiques, mais une crise du coût de la vie signifie qu'un nombre croissant de personnes ne pourront pas se permettre les services juridiques pour répondre à des besoins fondamentaux dans la vie quotidienne (p. ex. transactions immobilières ou demandes d'indemnisation des travailleurs).
- L'insolvabilité est un véhicule de plus en plus utilisé par des acteurs corporatifs sophistiqués pour contourner leurs obligations, et la procédure civile ne tient pas suffisamment compte des dynamiques de pouvoir impliquées dans ce processus.
- Un consensus existe quant au fait que l'intelligence artificielle aura un impact sur la pratique du droit et sur la compréhension du droit par le public. Toutefois, la

rapidité de l'évolution technologique rend difficile d'évaluer précisément la nature de cet impact.

- Le recrutement et la rétention du personnel posent des défis particulièrement marqués dans les communautés rurales et nordiques, tant dans le secteur de la justice que dans les secteurs connexes, tels que la santé mentale et les services policiers.
- Le système de tribunaux itinérants dans le Nord canadien comporte des défis particuliers en matière de réactivité et de création de liens de confiance entre les acteurs du système judiciaire et les citoyens.
- Le faible niveau d'alphabétisation demeure un enjeu constant dans le Nord, compte tenu du nombre important de personnes pour qui l'anglais est une langue seconde. Cela soulève des préoccupations en matière d'accès à la justice lorsque les parties peinent à comprendre des processus ou des décisions juridiques formulés dans un langage technique.
- De nombreuses communautés nordiques sont confrontées à une tempête parfaite de traumatismes intergénérationnels et de dépendances, combinée à un manque de ressources et d'infrastructures. Par exemple, à Yellowknife, les personnes qui participent au programme de traitement de la toxicomanie doivent se rendre dans le Sud pour recevoir des soins, ce qui constitue un défi majeur pour celles qui n'ont jamais quitté leur territoire d'origine.



Dialogue d'écoute & découverte à la Faculté de droit de l'Université du Manitoba

Projets

Des partenaires ont partagé des réflexions basées sur des activités et des projets qui illustrent leurs engagements, leurs responsabilités et leurs priorités :

- Les actions en justice visant la reconnaissance de la compétence autochtone en matière d'environnement constituent une stratégie concrète pour intégrer le savoir traditionnel au système juridique canadien.
- Le [Tribunal du mieux-être dans les Territoires du Nord-Ouest](#) a mis en place une pratique consistant à poser une « question de la semaine » aux personnes comparaisant devant lui, s'appuyant sur des données démontrant qu'une interaction judiciaire positive augmente les chances de réhabilitation. Lors de la visite de la CDC au tribunal à Yellowknife, la question de la semaine était : « Qu'est-ce que vous avez hâte de faire cet été? »
- Les [Dene Wellness Warriors](#) collaborent avec des groupes et des communautés autochtones à travers les Territoires du Nord-Ouest pour mettre en place un programme de maîtrise destiné aux futur-e-s conseiller-ère-s autochtones, avec un accent particulier sur les traumatismes intergénérationnels et leurs causes profondes.
- Les tribunaux du Nunavut ont aménagé leurs procédures de façon à permettre l'audition d'ainés, afin d'intégrer le savoir traditionnel dans leurs décisions, notamment en matière de détermination de la peine.
- Le [Centre national pour la vérité et la réconciliation](#) est un chef de file mondial qui conseille d'autres pays (p. ex. Taïwan, Norvège, Australie, Brésil, Irlande et Mali) sur la mise en place et le fonctionnement de leurs propres commissions de réconciliation. À domicile, il gère un programme de distribution de livres pour les personnes autochtones incarcérées, un réfrigérateur communautaire et une série d'événements en direct pendant la Semaine de la vérité et de la réconciliation.



Muraille Kintohpatatin au Centre national pour la vérité et la réconciliation

- [First Voice](#), une organisation de coalition pour les personnes autochtones en milieu urbain à St. Jean de Terre-Neuve, a commencé à publier des [Rapports en réconciliation](#) sur une base annuelle. Les rapports suivent les progrès réalisés à l'égard des 42 appels à l'action émis par l'organisation en 2023. Cette initiative importante offre une perspective distincte de celles des gouvernements autochtones ou des communautés ou nations particulières.
- Un éventail de chercheurs travaillent sur les possibilités d'un avenir multi-juridique au Canada. Enseigner aux prochaines générations de juristes en 2025 implique nécessairement l'intégration des traditions juridiques autochtones dans les programmes des facultés de droit.
- Le [Centre for Interdisciplinary Justice Studies](#) de [l'Université de Winnipeg](#) dirige plusieurs projets novateurs et engageants de mobilisation des connaissances, allant d'une revue en libre accès ([Annual Review of Interdisciplinary Justice](#)) à des séries de conférences organisées dans des résidences pour aînés, des bibliothèques et des centres communautaires.
- Le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes ([Office of the Child and Youth Advocate](#)) en Alberta est un leader national en matière de représentation juridique des enfants. Le Bureau a déployé des efforts concertés pour faire en sorte que les jeunes influencent directement le travail de l'organisme, notamment en participant aux entrevues pour constituer la liste d'avocat-e-s, ainsi qu'au processus de révision de la politique de représentation directe.
- Des universitaires analysent les changements importants survenus en droit administratif au cours de la dernière décennie, y compris leurs implications en matière de séparation des pouvoirs, les zones d'incertitude qui subsistent, et le rôle que les législatures pourraient jouer pour apporter plus de clarté.



Atelier avec l'Université d'Ottawa et l'Université de Lyon II

- Le [Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#) mène une enquête systémique nationale sur le traitement des survivant-e-s de violences sexuelles au sein du système de justice pénale.
- Le [Bureau de l'enquêteur correctionnel](#) a recentré son attention des plaintes individuelles vers des enquêtes systémiques portant sur des enjeux tels que l'alimentation, la rémunération, la santé, la coercition sexuelle et l'égalité des genres dans le système carcéral.
- Des leçons et des messages liés au droit, à la justice et à la profession juridique peuvent être tirés d'un examen critique de l'architecture des facultés de droit.
- Des chercheurs cherchent à développer des outils permettant de mieux garantir, de manière systématique, que les nouvelles lois soient conformes non seulement à la *Charte canadienne*, mais également au droit international et aux engagements en matière de droits de la personne.
- Plusieurs acteurs cherchent à renforcer les liens entre la réforme du droit, l'accès à la justice et l'enseignement juridique, trois domaines qui bénéficient d'un processus constant de révision et d'une imagination renouvelée.
- Une réforme du droit efficace et bien adaptée passe en partie par le développement de structures et de possibilités concrètes de participation citoyenne.



Tribunal du mieux-être à Yellowknife, TNO

Possibilités

Des intersections et des implications potentielles pertinentes pour le travail de la CDC, sous forme de rappels, de conseils et de directions à explorer, se sont dégagés :

- En vertu de sa structure constitutionnelle et de son histoire nationale, le Canada constitue une source particulièrement riche en matière de droit comparé, avec la coexistence de la *common law*, du droit civil et des traditions juridiques autochtones.
- Une compréhension générale du pluralisme juridique exige une attention particulière aux interactions des systèmes dans la vie des personnes et à la capacité d'agir des individus dans la navigation entre ces systèmes.
- Le pouvoir de dépense fédéral pourrait servir de levier pour améliorer le droit et la justice, notamment en mettant l'accent sur les pratiques qui influencent les interactions des individus avec le système juridique.
- La promotion d'un plus grand nombre d'échanges étudiants aurait un impact positif à long terme sur le système juridique en favorisant une meilleure compréhension interculturelle et une plus grande sensibilité culturelle chez les futures générations de juristes.
- Les Prairies représentent un lieu prometteur pouvant servir de modèle dans l'intégration des traditions juridiques autochtones au droit étatique, notamment par une réflexion approfondie sur les façons dont les 64 nations du Manitoba entretiennent chacune une relation distincte avec le gouvernement.
- Une vraie réconciliation exigera l'utilisation de méthodes de recherche autochtones et la construction d'une archive décolonisée, incluant des éléments au-delà du texte écrit et reflétant la pluralité des mémoires.
- Les mécanismes de reddition de comptes pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et pour la réponse aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation demeurent insuffisamment développés.
- Des cloisonnements persistent entre les facultés de droit, les organismes de réforme du droit et les organismes d'éducation juridique populaire, ainsi qu'au sein d'elles mêmes.
- Un enseignement juridique public enrichi permettrait d'accroître la littératie juridique et de favoriser l'émergence d'une imagination juridique plus vaste, augmentant ainsi la capacité collective à comprendre, interpréter et appliquer les principes juridiques de manière créative et novatrice.

- Les organismes de réforme du droit sont bien placés pour mener des discussions sur les façons dont la réglementation de l'intelligence artificielle peut être bénéfique, légale et imputable.
- Dans certaines petites communautés, l'implication à distance d'étudiant·e·s en droit pourrait contribuer à atténuer les problèmes liés à la pauvreté, à l'autonomisation citoyenne et à l'accès à la justice.
- Les experts provenant de disciplines non juridiques devraient être impliqués dans les travaux liés au droit et à la justice. Il existe des avantages évidents à rassembler des acteurs aux parcours, compétences et perspectives diversifiés, notamment dans questions qui touchent l'intersection de la santé et de la justice.
- Les approches en matière de justice réparatrice varient considérablement d'une juridiction à l'autre au Canada et représentent un domaine où une plus grande cohérence et une attention accrue aux pratiques exemplaires pourraient apporter des bénéfices importants aux participants du système de justice.



Pour partager un commentaire avec la CDC, veuillez s'il vous plait
contacter feedback-retroaction@lcc-cdc.gc.ca

ISSN 2818-6036



Law Commission of Canada
Commission du droit du Canada

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir